



Bruit de voisinage, nuisance sonore suite à modification de revêt

Par **aviateur**, le **07/09/2015** à **15:22**

Bonjour, de nouveaux propriétaires se sont installés à l'étage supérieur à notre appartement. Ils ont enlevé toute la moquette. L'immeuble (1900) est très mal insonorisé. Deux jeunes enfants courent sans cesse dans l'appartement sur le parquet dès la fin de classe ou dès leur réveil le matin ou tout le week-end (le parquet est une partie privée selon le règlement de copropriété). Nous avons tenté le dialogue suggérant la pose de quelques tapis par exemple mais les co-propriétaires s'y refusent. Nos propres enfants ne peuvent plus faire décemment leurs devoirs. L'ainé a dû réviser son Bac et ses concours à l'extérieur de l'appartement.
Nous allons donc leur envoyer un ou des courriers. Nous avons consulté la jurisprudence et les textes en vigueur mais le doute persiste. Y-a-il une chance de pouvoir obtenir une certaine contrainte de correction de la nuisance sonore de la part de nos voisins ? Sachant que malgré tout cette famille dort et donc pas de nuisance nocturne sauf réception exceptionnelle ? Merci

Par **cocotte1003**, le **07/09/2015** à **17:45**

Bonjour, faire du bruit de façon anormale est aussi interdit le jour. Faites constater les nuisances après avoir envoyé une LRAR aux nouveaux propriétaires et au syndic, cordialement

Par **moisse**, le **07/09/2015** à **18:39**

Bonjour,
Un peu de lecture ici : <http://www.bruit.fr/tout-sur-les-bruits/bruits-de-voisinage/jurisprudence/changement-de-revetement-de-sol.html>

Par **ASKATASUN**, le **07/09/2015** à **19:11**

Bienvenu,
[citation]De nouveaux propriétaires se sont installés à l'étage supérieur à notre appartement. Ils ont enlevé toute la moquette. L'immeuble (1900) est très mal insonorisé[/citation]
N'y a t il rien d'indiqué dans votre règlement de copropriété concernant les revêtements de sol des appartements ?
Savez vous comment est posé le parquet de vos voisins qui selon vous a remplacé la moquette ?
Y a t il un résilient phonique entre le support (plancher bois, béton ou autre) et ce parquet. Tout porte à croire que non !